

PJ N°6 AVIS DU MAIRE ET DES PROPRIETAIRES

SAS AGRI BIO ENERGIE
Le Petit Bois Rougé
POUANCE
49420 OMBREE D'ANJOU

Objet : Avis du maire sur la remise du site sur la commune d'Ombree d'Anjou

Monsieur le Président,

Conformément au Code de l'Environnement, votre société *SAS AGRI BIO ENERGIE* qui envisage de créer :

- une unité de méthanisation sur les parcelles cadastrales 000 B n°862, 627 et 624 commune d'Ombree d'Anjou (Pouancé) ;
- un chemin d'accès sur la parcelle cadastrale 000 B n°634, commune d'Ombree d'Anjou (Pouancé) a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

En réponse, je précise donc que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole.

Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que les installations soient démantelées.

Je vous prie de croire, M. le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Ombree d'Anjou, le 15 avril 2023.....




SAS AGRI BIO ENERGIE
Le Petit Bois Rougé
POUANCE
49420 OMBREE D'ANJOU

Objet : Avis du Propriétaire sur la remise en état du site (unité de méthanisation) sur la commune d'Ombree d'Anjou

Monsieur,

Conformément au Code de l'Environnement, votre société SAS AGRI BIO ENERGIE qui envisage de créer unité de méthanisation sur mon terrain (parcelles 000 B n°862, 624 et 627), commune d'Ombree d'Anjou (Pouancé), a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

En réponse, je précise donc que si l'activité devait s'arrêter, le site devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole.

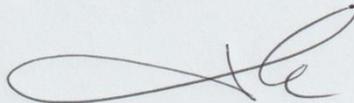
Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que les installations soient démantelées.

Enfin, en référence au code de l'environnement, je vous confirme que je vous autorise à réaliser votre projet sur mon terrain.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Ombree d'Anjou le 25.05.2013
Nom propriétaire :

Emmanuel Ripard "gérant"
Sci Ripard



SAS AGRI BIO ENERGIE
Le Petit Bois Rougé
POUANCE
49420 OMBREE D'ANJOU

Objet : avis du Propriétaire sur la remise en état du chemin d'accès à l'unité de méthanisation sur la commune d'Ombree d'Anjou

Monsieur,

Conformément au Code de l'Environnement, votre société SAS AGRI BIO ENERGIE qui envisage de créer un chemin d'accès sur mon terrain (parcelle 000 B n°634), commune d'Ombree d'Anjou (Pouancé), a sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations de l'unité de méthanisation qu'il desservira.

En réponse, je précise donc que si l'activité devait s'arrêter, le chemin devrait être remis, à votre charge, dans un état compatible avec une activité agricole.

Le cas échéant, il pourrait être demandé à ce que ce chemin soit supprimé.

Enfin, en référence au code de l'environnement, je vous confirme que je vous autorise à réaliser votre projet sur mon terrain.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait àPouancé....., le 26-01-2023
Nom propriétaire :

alix
Jean-paul